



RESPONSABILITE EN CAS DE VOL DANS SALLE DE SPORT

Par **Comasca**, le **20/02/2013** à **21:11**

Bonjour, j'ai été victime du vol de mes affaires dans une salle de sport SUAPS (Service Universitaire d'Activités Physiques et Sport). Dans cette salle, il n'y a pas de casiers se fermant à clé ou à cadenas. J'ai contacté le SUAPS. On m'a informé que leur responsabilité n'était pas engagée et je leur ai dit que les clauses indiquant qu'ils déclinaient toute responsabilité en cas de vol étaient abusives. J'ai eu droit à un "peut-être, mais on ne pense pas". Ensuite ils m'ont dit que de toute façon leur assurance avait une franchise très élevée et que je ne serais de toute façon pas dédommagé. Est-ce que je dois déposer une plainte pour vol au commissariat? Est-ce que les personnes contacté au SUAPS disent vrai lorsqu'ils parlent de franchise? Ne devrait-elle pas être à leur charge de toute façon? J'ai encore les tickets de caisse pour preuve de la valeur de ce qui m'a été volé. En vous remerciant par avance pour votre aide.

Par **poppy555**, le **29/10/2014** à **16:37**

bonjour
moi aussi j'ai eu le meme probleme je me suis fait volé mon portable dans sale de sport GFC de cernay dans mon casier qui etait fermé a cadenat.la responsable de la sale ma dit qu' elle ne peut rien fair puisque ya pas de caméra dans vistiaire femmes..j'ai deposé plainte au gendarmerie de cernay ils m'ont dit pas sur de le retrouvé!!???
cause perdu!!!! j'ai acheté un autre telephone...